الهيئة المغربية لسوق الرساميل
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 19/02/2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur la note d'information simplifiée relative à l'augmentation de capital de la société AIRBUS SE réservée aux salariés du groupe

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 19 février 2019 une note d'information simplifiée relative à l'augmentation du capital de la société « AIRBUS SE » réservée aux salariés du groupe.

L'augmentation de capital se fera par l'émission d'un maximum de 2.200.000 actions. Le prix de souscription s'établit à 104,38 Euros soit 1 124,93DH.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés des filiales « Stelia Aerospace Maroc» et « Aerolia Construction aéronautique du Maroc ».

La note d'information simplifiée est complétée par :

- Le document d'enregistrement d'Airbus Group enregistré auprès de l'AFM le 28 mars 2018 ;
- Le règlement du Plan d'actionnariat salarié d'Airbus Group 2019 (ESOP 2019) ;
- Le document d'information dispensé de visa de l'AFM.

L'intégralité de la note d'information simplifiée visée par l'AMMC ainsi que les documents précités sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux des filiales Marocaines citées ci-dessus ainsi qu'auprès de PwC Maroc.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site de l'AMMC: www.ammc.ma

CP/EM/002/2019

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 71
E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma